

MUNICIPALES 2020 – consultation des listes d’émargements du 2nd des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020	
Préfecture de Seine-et-Marne à Melun pour l’arrondissement de Melun	Sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 (demande de rendez-vous par mail à pref-elections@seine-et-marne.gouv.fr) Maximum 2 personnes Port du masque requis
Sous-préfecture de Fontainebleau	Sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 (demande de rendez-vous par mail à pref-elus-sp-fontainebleau@seine-et-marne.gouv.fr) Maximum 2 personnes Port du masque requis
Sous-préfecture de Meaux	Sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 (demande de rendez-vous par mail à sp-meaux-elections@seine-et-marne.gouv.fr) Entrée principale Port du masque requis
Sous-préfecture de Provins	Sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 (demande de rendez-vous par mail à sp-provins-collectivites-locales@seine-et-marne.gouv.fr) Maximum 2 personnes Port du masque requis
Sous-préfecture de Torcy	Sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 (demande de rendez-vous par mail à sp-torcy-baircl@seine-et-marne.gouv.fr) Maximum 2 personnes Port du masque requis